

ALERTE REGLEMENTAIRE n° 01 – janvier 2011

1. ENVIRONNEMENT

Déclaration annuelle des émissions polluantes

Certains exploitants d'installations classées pour la protection de l'environnement soumis à autorisation doivent faire une déclaration annuelle de leurs polluants. La procédure de déclaration est ouverte depuis le 1^{er} janvier 2011.

Vous trouverez sous ce lien les formulaires de déclaration ainsi que des guides :

<https://www.declarationpollution.ecologie.gouv.fr/gerep/>

Date limite d'envoi le 31/03/2011

(Pour les établissements relevant du système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre, cette date est le **15/02/2011**).

Textes réglementaires :

✚ Tour aéroréfrigérée : liste des organismes agréés pour le contrôle

Arrêté du 20 décembre 2010 portant agrément des organismes pour le contrôle des installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023362507&dateTexte=&categorieLien=id>

✚ Air : agrément de laboratoires

L'arrêté du 23 décembre 2010 agréé des laboratoires et des organismes pour effectuer certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission de substances dans l'atmosphère. Il abroge l'arrêté du 1er juin 2010 portant agrément des laboratoires ou des organismes pour effectuer certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère.

Arrêté du 23 décembre 2010 portant agrément des laboratoires ou des organismes pour effectuer certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023375444&dateTexte=&categorieLien=id>

✚ TGAP : modifications apportées par la loi de finances rectificative pour 2010

La loi n° 2010-1657 de finances pour 2011 et la loi n° 2010-1658 de finances rectificative pour 2010 introduisent de nombreux aménagements au régime de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).

La loi de finances rectificative pour 2010 opère un ralentissement de l'évolution des taux de TGAP sur les installations de stockage et d'incinération des déchets ménagers (*C. douanes, art. 266 nonies*).

Conformément au Plan particules, il est prévu un doublement de la TGAP portant sur les émissions polluantes concernant les oxydes d'azote (NOx) et autres composés oxygénés de l'azote, à l'exception du protoxyde d'azote au 1^{er} janvier 2011. Son montant est fixé à 107,2 €/t contre 53,6 €/t en 2010 puis à 160,8 €/t au 1^{er} janvier 2012.

A compter du 1^{er} janvier 2014, les sacs de caisse à usage unique en matière plastique, dont les caractéristiques sont définies par décret, sont intégrés dans le régime de la TGAP (*C. douanes, art. 266 sexies*).

Les installations dont les déchets sont stockés et traités selon la méthode d'exploitation du bioréacteur sont soumises au paiement de la TGAP. Elles bénéficient, toutefois, d'une réduction de taxe. Celle-ci est fixée à 10 euros/tonne jusqu'en 2014 puis à 14 euros/tonne à compter de 2015 (*C. douanes, art. 266 sexies et s.*).

Loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023314376&categorieLien=id>

Nomenclature ICPE : modifications rectificatives

Un rectificatif au décret n° 2010-1700 du 30 décembre 2010 modifiant la colonne A de l'annexe à l'article R. 511-9 du Code de l'environnement relative à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), a été publié au JO du 15 janvier 2011. Ce rectificatif concerne les rubriques 1150 et 1151 (fabrication industrielle de ou à base de substances et mélanges particuliers), 1200 (fabrication, emploi ou stockage de substances ou mélanges comburants), et 2340 (blanchisserie et laverie de linge).

Décret n° 2010-1700 du 30 décembre 2010 modifiant la colonne A de l'annexe à l'article R. 511-9 du code de l'environnement relative à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (rectificatif)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023428060&dateTexte=&categorieLien=id>

A suivre / A lire / A voir :

✚ Evaluations d'impact des émissions des installations sur l'environnement : mise à disposition d'un cahier des charges

L'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) a mis en ligne son rapport d'étude n° DRC-08-94882-11702A, intitulé "Conception d'un cahier des charges pour des études de zone", daté du 13 novembre 2008. Ce document présente les étapes que doivent suivre les études de zone, qui sont des démarches d'évaluation de l'état de l'environnement et de leurs impacts sur la santé des populations. L'Ineris a mis, également, en ligne son rapport d'étude n° DRC – 09-94882-00284A, intitulé "Retour d'expérience des six études de zone achevées à la fin 2008", daté du 15 janvier 2009. Ce dernier rapport est un exemple de mise en oeuvre d'étude de zone. Il indique que ces études visent à compléter les évaluations d'impact des émissions des installations sur l'environnement que l'exploitant doit faire en application de l'article R.512-6 du Code de l'environnement.

[Rapport d'étude de l'Ineris sur la conception du cahier des charges](http://www.ineris.fr/centredoc/cahier-des-charges-ers-cbo-avec-couv.pdf)

<http://www.ineris.fr/centredoc/cahier-des-charges-ers-cbo-avec-couv.pdf>

[Rapport d'étude de l'Ineris sur le retour d'expérience](http://www.ineris.fr/centredoc/rex4.pdf)

<http://www.ineris.fr/centredoc/rex4.pdf>

✚ Evaluation et gestion des risques d'inondation : ouverture d'une consultation publique

Dans un communiqué du 18 janvier 2011, le ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) annonce le lancement d'une consultation publique sur un projet de décret portant diverses mesures de transposition de la directive européenne 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation. De plus, le projet de décret compléterait la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Loi Grenelle). La consultation est ouverte jusqu'au 18 février 2011

Communiqué du ministère :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Projet-de-decret-relatif-a-l.20386.html>

Décret portant diverses mesures de transposition de la directive 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Projet_decret_021210_bleu_RI.pdf

✚ Semaine du Développement Durable 2011 : l'appel à projet est lancé

La Semaine du développement durable, organisée chaque année du **1er au 7 avril**, est désormais un rendez-vous majeur très attendu. L'appel à projets 2010 a mobilisé près de 4000 participants et les media se sont largement fait l'écho des manifestations organisées sur tout le territoire.

La Semaine du développement durable 2011 sera consacrée, une nouvelle fois, aux changements de comportements. L'objectif étant de capitaliser sur les avancées déjà obtenues et d'encourager nos concitoyens à continuer sur cette voie. Cette édition sera donc l'opportunité de valoriser les changements de comportements déjà observés, avec un seul mot d'ordre : « Passez au durable, ça marche ! ». Mesures pérennes et/ou initiatives quotidiennes, marquant ce changement de comportement en faveur du développement durable, seront ainsi mises à l'honneur.

L'appel à projets est lancé : vous pouvez vous inscrire jusqu'au 31 mars 2011, en remplissant le formulaire d'inscription sur le site www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr.

2. SECURITE

Reach : rappel de l'obligation de communiquer des informations sur les substances extrêmement préoccupantes

Un avis, publié au JO du 13 janvier 2011, rappelle aux opérateurs économiques leur obligation de communiquer des informations sur les substances incluses dans l'annexe XIV (substances soumises à autorisation) et contenues dans les articles, en application des articles 7.2 et 33 du règlement (CE) n° 1907/2006 du 18 décembre 2006, concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (dit règlement "Reach").

Avis aux opérateurs économiques sur l'obligation de communiquer des informations sur les substances contenues dans les articles, en application des articles 7.2 et 33 du règlement (CE) n° 1907/2006 REACH

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000023413432&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

Textes réglementaires

✚ Equipements sous pression : habilitation d'organisme de contrôle

Arrêté du 16 décembre 2010 portant habilitation d'un organisme en application du décret n° 2001-386 du 3 mai 2001 modifié relatif aux équipements sous pression transportables

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023362427&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 16 décembre 2010 portant habilitation d'un organisme en application du décret n° 99-1046 du 13 décembre 1999 modifié relatif aux équipements sous pression

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023362441&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 16 décembre 2010 portant habilitation d'un organisme en application du décret n° 99-1046 du 13 décembre 1999 modifié relatif aux équipements sous pression

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023362451&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 16 décembre 2010 portant habilitation d'un organisme en application du décret n° 99-1046 du 13 décembre 1999 modifié relatif aux équipements sous pression

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023362459&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 16 décembre 2010 portant habilitation d'un organisme en application du décret n° 99-1046 du 13 décembre 1999 modifié relatif aux équipements sous pression

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023362469&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 16 décembre 2010 portant habilitation d'un organisme en application du décret n° 99-1046 du 13 décembre 1999 modifié relatif aux équipements sous pression

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023362477&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 16 décembre 2010 portant habilitation d'un organisme en application du décret n° 99-1046 du 13 décembre 1999 modifié relatif aux équipements sous pression

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023362487&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 16 décembre 2010 portant habilitation d'un organisme en application du décret n° 99-1046 du 13 décembre 1999 modifié relatif aux équipements sous pression

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023362497&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 21 décembre 2010 portant prorogation de l'arrêté du 14 décembre 2007 portant habilitation d'organismes pour l'application du décret n° 2001-386 du 3 mai 2001 modifié relatif aux équipements sous pression transportables

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023362516&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 21 décembre 2010 portant prorogation de l'agrément de l'Association des contrôleurs indépendants pour ce qui concerne les récipients à pression

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023362522&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 21 décembre 2010 portant prorogation de l'agrément d'APAVE Groupe pour ce qui concerne les récipients à pression

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023362526&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 21 décembre 2010 portant prorogation de l'agrément de Bureau Veritas pour ce qui concerne les récipients à pression

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023362530&dateTexte=&categorieLien=id>

EPI : agrément des organismes vérificateurs

Un arrêté du 20 décembre 2010 habilite certains organismes à procéder aux examens CE de type, à l'évaluation des systèmes de garantie de qualité CE et à l'évaluation et à la surveillance des systèmes d'assurance qualité CE concernant certains équipements de protection individuelle (EPI). Sont notamment visés les EPI destinés à la protection de la tête, des yeux et du visage, de l'ouïe, de la main et du bras, du pied et de la jambe, ainsi que les vêtements de travail.

Arrêté du 20 décembre 2010 portant habilitation d'organismes chargés de procéder aux examens CE de type, à l'évaluation des systèmes de garantie de qualité CE et à l'évaluation et à la surveillance des systèmes d'assurance qualité CE concernant certains équipements de protection individuelle

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023386742&dateTexte=&categorieLien=id>

TMD : un nouvel organisme de formation

Un arrêté du 5 janvier 2011 agrée « Le service des essences des armées (SEA) » comme organisme de formation pour la spécialisation citernes, des conducteurs de véhicules effectuant le transport de marchandises dangereuses, conformément aux dispositions du point 4 (Dispositions particulières relatives à la formation de l'équipage du véhicule) de l'annexe I (Dispositions spécifiques relatives au transport par route de marchandises dangereuses) de l'arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (dit "arrêté TMD").

Arrêté du 5 janvier 2011 portant agrément du service des essences des armées (SEA) comme organisme de formation, pour la spécialisation citernes, des conducteurs de véhicules effectuant le transport de marchandises dangereuses

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023386615&dateTexte=&categorieLien=id>

Règlement CLP : publication d'un rectificatif

Un rectificatif au règlement (CE) n° 1272/2008 du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (dit règlement CLP) a été publié au JOUE L16 du 20 janvier 2011. Ce rectificatif modifie l'intitulé des codes de classification de certaines substances ou certains mélanges, figurant à l'annexe VII (Tableau de conversion entre la classification établie selon la directive 67/548/CEE, d'une part, et la classification établie selon le présent règlement, d'autre part).

Rectificatif au règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:016:0001:0001:FR:PDF>

Calcul des indemnités journalières dues au titre de la maladie, de la maternité et des AT-MP : publication des circulaires

Les deux circulaires du 25 novembre 2010 apportant les précisions nécessaires à la mise en oeuvre de la nouvelle réglementation relative aux indemnités journalières notamment dues au titre des accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP) ont été publiées au BO Santé n° 12 du 15 janvier 2011.

Circulaire DSS/SD2 no 2010-398 du 25 novembre 2010 relative à certaines modalités de calcul des indemnités journalières dues au titre de la maladie, de la maternité et des accidents du travail et maladies professionnelles
http://www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr/fichiers/bo/2010/10-12/ste_20100012_0100_0092.pdf

Circulaire DSS/2010/SD2 no 2010-399 du 25 novembre 2010 relative à certaines modalités de calcul des indemnités journalières dues à certains travailleurs indépendants au titre de la maladie et de la maternité
http://www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr/fichiers/bo/2010/10-12/ste_20100012_0100_0093.pdf

Maladies professionnelles : précisions sur l'obligation de sécurité de résultat de l'employeur

Dans un arrêt du 8 juillet 2010, la Cour de cassation rappelle que "l'employeur est tenu envers [le salarié] d'une obligation de sécurité de résultat, notamment en ce qui concerne les maladies professionnelles (MP) contractées par ce salarié du fait des produits fabriqués ou utilisés par l'entreprise". Elle ajoute que "le manquement à cette obligation a le caractère d'une faute inexcusable, au sens de l'article L. 452-1 du Code de la sécurité sociale".

Arrêt de la Cour de cassation du 8 juillet 2010, n° 09-14723

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEXT000022462573&fastReqId=698903673&fastPos=1>

Sécurité des ascenseurs : précisions sur les nouvelles dispositions

La circulaire du 21 janvier 2011 fait le point sur le décret n° 2088-1325 du 15 décembre 2008 (entré en vigueur le 17 décembre dernier) qui poursuivait, rappelons-le, un double objectif :

- améliorer la prévention des risques auxquels sont exposées les personnes qui réalisent des interventions ou des travaux concernant les ascenseurs, monte-charges et équipements de même type ;
- actualiser les dispositions du code du travail relatives à la prévention des risques liés à la mise en oeuvre des équipements en question, en cohérence avec d'autres dispositions plus récentes du code du travail ou du code de la construction.

CIRCULAIRE DGT / 2011 / 02 du 21 janvier 2011 concernant la mise en oeuvre du décret 2008-1325 du 15 décembre 2008 relatif à la sécurité des ascenseurs, monte-charges et équipements assimilés sur les lieux de travail ainsi qu'à la sécurité des travailleurs intervenant sur ces équipements et l'arrêté du 29 décembre 2010 relatif aux vérifications générales périodiques portant sur les ascenseurs, les monte-charges et certains élévateurs de personnes
Disponible sur demande auprès de la CCI.

A suivre / A lire / A voir :

✚ Inspection du travail : présentation du programme de contrôle pour l'année 2011

La circulaire DGT n° 2010-08 du 26 octobre 2010 présente les actions programmées et les campagnes de contrôle de l'inspection du travail prévues pour l'année 2011. Elle définit entre autres les thèmes sur lesquels les agents devront prioritairement exercer leur contrôle. Elle prévoit notamment une campagne de contrôle relative à la prévention des risques routiers professionnels et une campagne de contrôle relative aux chantiers forestiers.

Circulaire DGT n°2010-09 du 26 octobre 2010 disponible sur demande auprès de la CCI.

✚ Un logiciel gratuit pour évaluer le risque TMS en entreprise

Le réseau de l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (Anact) a annoncé vendredi 14 janvier la mise en place d'un outil gratuit en ligne « MuskatMS » destiné à évaluer le risque de troubles musculo-squelettiques (TMS) en entreprise et à simuler des solutions.

Grâce à ce logiciel, l'utilisateur peut évaluer les risques TMS à partir de l'analyse de situations de travail, simuler l'impact de différentes solutions techniques et organisationnelles afin de retenir celles qui exposent le moins les travailleurs et évaluer a posteriori les risques après transformation, indique l'Anact dans son communiqué.

Pour accéder à l'outil :

www.muskatms.fr

✚ Sécurité des personnes et des équipements de travail : nouvelle brochure de l'INRS

Le 25 janvier 2011, l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) a mis en ligne sur son site Internet trois nouvelles brochures. La brochure ED 6083 intitulée "Prévenir les collisions engins-piétons", la brochure ED 6084 sur l'exposition aux fibres céramiques réfractaires lors de travaux d'entretien et de maintenance et la brochure ED 703 relative aux espaces confinés.

ED 6084 (Exposition aux fibres céramiques réfractaires)

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/ED%206084/\\$File/ed6084.pdf](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/ED%206084/$File/ed6084.pdf)

INRS ED 6083 (Prévenir les collisions engins-piétons)

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/ED%206083/\\$File/ed6083.pdf](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/ED%206083/$File/ed6083.pdf)

INRS ED 703 (Espaces confinés)

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/ED%20703/\\$File/ed703.pdf](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/ED%20703/$File/ed703.pdf)

✚ Relevé analytique des textes officiels relatifs à l'hygiène et la sécurité parus en décembre 2010 (actualités juridiques)

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Pdf%20ActuJuridiquetxtOffDec2010/\\$File/ActuJuridiquetxtOffDec2010.pdf](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Pdf%20ActuJuridiquetxtOffDec2010/$File/ActuJuridiquetxtOffDec2010.pdf)

Le stress au travail

Le stress apparaît depuis une quinzaine d'années comme l'un des risques majeurs auquel les organisations et entreprises doivent faire face : un salarié européen sur cinq déclare souffrir de troubles de santé liés au stress au travail. Les moyens de prévenir le stress au travail existent. La démarche de prévention collective est à privilégier car elle est plus efficace dans le temps. Elle consiste à réduire les sources de stress dans l'entreprise en agissant directement sur l'organisation, les conditions de travail, les relations sociales de travail et/ou le poste de travail.

L'INRS vient de mettre à jour son dossier.

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/INRS-FR/\\$FILE/fset.html](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/INRS-FR/$FILE/fset.html)

Comment détecter les risques psychosociaux en entreprise ?

Prendre en compte le stress, les agressions, le harcèlement ou encore le mal-être dans le cadre professionnel n'est pas toujours aisé. Destiné aux chefs d'entreprise, directeurs des ressources humaines, membres des CHSCT, ce dépliant vous explique les étapes essentielles pour dépister les risques psychosociaux dans l'entreprise. Elle vient en complément de la brochure ED 6012 "Dépister les risques psychosociaux".

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/ED%206086/\\$File/ed6086.pdf](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/ED%206086/$File/ed6086.pdf)

Prévention des risques liés à l'utilisation de produits CMR : mise en ligne d'une étude

Dans un communiqué du 19 janvier 2011, l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) présente les premiers résultats de l'étude "La perception du risque cancérigène en milieu de travail : un frein à la prévention ?". Ces travaux visent à mieux comprendre les risques liés à l'utilisation des produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR), à partir d'observations réalisées depuis la fin 2009 dans plusieurs entreprises.

http://www.cestp.aract.fr/fileadmin/Fichier/Publication/communication_CMV.pdf

Ventilation des espaces confinés

Document établi par un groupe de travail comprenant des spécialistes des CRAM/CARSAT et de l'INRS, en collaboration avec des syndicats professionnels. Il concerne le travail en espaces confinés.

Au sommaire : définitions, nature des risques (asphyxie et/ou intoxication, incendie et explosion), démarche de prévention (consignation, mesure de l'état de l'atmosphère intérieure, assainissement pour pénétration et intervention, pénétration sans assainissement, permis de pénétrer), principes et techniques d'assainissement accompagnés d'exemples pratiques.

En annexe : exemples d'accidents.

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/ED%20703/\\$File/ed703.pdf](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/ED%20703/$File/ed703.pdf)